



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2020-022

Portant ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du projet de construction du pont sur le fleuve Mangoky, conclu le 12 juin 2019 entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi n°2019-003 du 28 novembre 2019 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du projet de construction du pont sur le fleuve Mangoky, conclu le 12 juin 2019 entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA),
- Vu le Décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Vu le Décret n°2019-1410 du 24 juillet 2019, modifié et complété par les décrets n°2019-1857 du 20 septembre 2019 et n° 2019-2047 du 30 octobre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier—Est ratifié l'accord de financement relatif au projet de construction du pont sur le fleuve Mangoky, conclu le 12 juin 2019 entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour un montant de VINGT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (20 000 000 USD), équivalent à SOIXANTE DOUZE MILLIARDS DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLIONS DEUX CENTS MILLE ARIARY (72 249 200 000 MGA).

Article 2—Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 17 janvier 2020

Andry RAJOELINA

Par le Président de la République

**Le Premier Ministre,
Chef de Gouvernement**

NTSAY Christian

**Le Ministre de l'Economie
et des Finances**

RANDRIAMANDRATO Richard

James

**Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de l'Habitat et des Travaux Publics**

ANDRIANAINARIVELO Hajo

Pour ampliation conforme,
Antananarivo, le

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



RAZANADRINARISON Rondo Lucette